



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NOTE AU FORMATEUR

PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ DE PRÉVISION

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES ET PREVISION DES FINANCES PUBLIQUES A POLITIQUE INCHANGÉE POUR LA PERIODE 2013-2016

Luxembourg, le 7 novembre 2013



TABLES DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	3
TABLEAU DE SYNTHÈSE.....	4
1) PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES.....	5
2) PRÉVISIONS DES FINANCES PUBLIQUES.....	6
LE POINT DE DEPART EN 2013.....	6
L'ANNEE 2014.....	6
L'ANNEE 2015.....	7
L'ANNEE 2016.....	7
LA STRUCTURE DES FINANCES PUBLIQUES:.....	8
LA DETTE PUBLIQUE.....	10
LES FINANCES PUBLIQUES À LA LUMIÈRE DES RÈGLES BUDGÉTAIRES EUROPÉENNES.....	11
ANNEXE A : DONNEES MACROECONOMIQUES.....	14
ANNEXE B : DÉTAIL DES DÉPENSES ET DES RECETTES BUDGÉTAIRES.....	14
ANNEXE C : MESURES DE CONSOLIDATION ADOPTÉES EN 2010 ET 2012.....	17
ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES.....	18

Résumé analytique

Environnement macroéconomique

- *Le contexte macroéconomique est généralement favorable : croissance économique réelle de 2,7% en 2014, de 1,8% en 2015 et de 3,6% en 2016.*
- *Or : croissance en-deçà des moyennes historiques (5% en 1999-2003 et 4,1% en 2004-2008) et baisse de la croissance potentielle (à 1,6%).*
- *Evolution robuste de l'emploi (augmentation de l'emploi intérieur de +/- 2% l'an en 2014-2016).*
- *Or : croissance de l'emploi en personnes inférieure aux moyennes historiques (4,2% en 1999-2003 et 3,6% en 2004-2008) induisant un taux de chômage élevé (6,9% en 2013, augmentation à 7,2% en 2014 et réduction graduelle pour atteindre 6,8% en 2016).*
- *Inflation modérée : ralentissement en cours (1.5% en 2014) puis reprise graduelle à des taux proches de 2% l'an en 2015-2016.*

Finances publiques

Sur base de ces hypothèses et toutes autres choses égales par ailleurs :

- *Point de départ en 2013 relativement favorable avec solde nominal de l'administration publique proche de l'équilibre (-0,2% du PIB ou -96 millions d'euros) et solde « structurel » de +1% du PIB (supérieur à l' « objectif budgétaire à moyen terme » de +0,5% du PIB).*
- *Or : le déficit de l'administration centrale reste important (> 800 millions euros), impliquant un besoin de financement et une augmentation de la dette publique à > 15 milliards euros (+/- 29.2% du PIB au niveau de l'administration publique).*
- *A politique inchangée, détérioration de la situation des finances publiques à partir de 2014 avec, comme corollaire non-respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance en 2015 et 2016.*
- *A partir de 2015, les finances publiques sont impactées négativement par un changement de régime en matière de TVA sur le commerce électronique (effet structurel +/- 700 millions euros l'an).*
- *Le rétablissement d'une trajectoire des finances publiques compatible avec le respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance implique un besoin de consolidation de l'ordre de 1 milliard euros en 2015 et 1,4 milliard euros en 2016 par rapport à ce scénario à politique inchangée.*

Tableau de synthèse

FINANCES PUBLIQUES <i>selon SEC95</i>	2012			2013			2014			2015			2016		
	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %
RECETTES TOTALES	18,770	43,7	+5,4	19,671	43,2	+4,8	20,567	42,8	+4,6	20,884	42,3	+1,5	21,841	42,3	+4,6
dont:															
<i>Impôts sur la production et les importations (i. indirects)</i>	5,501	12,8	+6,7	5,952	13,1	+8,2	6,301	13,1	+5,9	5,815	11,8	-7,7	5,953	11,5	+2,4
dont : <i>TVA e-commerce</i>	0,749	1,7	+31,5	0,944	2,1	+26,0	1,026	2,1	+8,7	0,338	0,7	-67,1	0,241	0,5	-28,7
<i>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (i. directs)</i>	6,284	14,6	+4,6	6,613	14,5	+5,2	6,845	14,3	+3,5	7,358	14,9	+7,5	7,818	15,1	+6,3
<i>Cotisations sociales</i>	5,377	12,5	+5,9	5,549	12,2	+3,2	5,787	12,1	+4,3	6,030	12,2	+4,2	6,317	12,2	+4,8
DEPENSES TOTALES	19,012	44,3	+6,9	19,767	43,4	+4,0	20,747	43,2	+5,0	21,932	44,4	+5,7	22,843	44,2	+4,2
dont:															
<i>Investissement public</i>	1,644	3,8	+3,8	1,468	3,2	-10,7	1,621	3,4	+10,4	1,730	3,5	+6,7	1,699	3,3	-1,8
<i>Prestations sociales</i>	9,017	21,0	+6,8	9,510	20,9	+5,5	9,993	20,8	+5,1	10,438	21,1	+4,5	10,943	21,2	+4,8
<i>Consommation intermédiaire</i>	1,668	3,9	+10,3	1,713	3,8	+2,7	1,796	3,7	+4,9	1,876	3,8	+4,5	1,981	3,8	+5,6
<i>Rémunération des salariés</i>	3,606	8,4	+6,0	3,786	8,3	+5,0	3,986	8,3	+5,3	4,195	8,5	+5,3	4,380	8,5	+4,4
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	-0,241	-0,6		-0,096	-0,2		-0,179	-0,4		-1,049	-2,1		-1,002	-1,9	
<i>Solde de l'administration centrale</i>	-1,076	-2,5		-0,814	-1,8		-0,815	-1,7		-1,658	-3,4		-1,568	-3,0	
<i>Solde des administrations locales</i>	0,033	0,1		-0,006	0,0		-0,013	0,0		-0,025	0,0		-0,018	0,0	
<i>Solde de la Sécurité sociale</i>	0,802	1,9		0,725	1,6		0,649	1,4		0,634	1,3		0,585	1,1	
SOLDE STRUCTUREL	0,8			1,0			0,4			-1,5			-2,2		
DETTE PUBLIQUE BRUTE	9,313	21,7		11,046	24,3		12,070	25,1		13,573	27,5		15,075	29,2	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	2012			2013			2014			2015			2016		
CREISSANCE															
PIB réel (en %)		-0,2			2,0			2,7			1,8			3,6	
PIB nominal (en %)		2,8			6,0			5,5			2,9			4,6	
PIB nominal (niveau, en mia euros)		42,918			45,504			48,008			49,384			51,666	
EVOLUTION DES PRIX															
Inflation IPCN (en %)		2,7			1,7			1,5			1,9			2,1	
EMPLOI															
Croissance de l'emploi intérieur (en %)		2,5			1,7			1,7			2,3			2,1	
Taux de chômage (définition ADEM, en %)		6,1			6,9			7,2			6,9			6,8	

Source : Comité de prévision, novembre 2013

1) Projections macroéconomiques

cf. annexe A

- Après une contraction du PIB de l'ordre de 0.2% en 2012, la croissance réelle du Luxembourg affiche une reprise en 2013 estimée à 2.0%. Cette reprise de l'activité se poursuit en 2014 avec une croissance de 2.7% avant de subir un repli en 2015, enregistrant un taux de croissance de 1.8%, suivi d'une nouvelle reprise en 2016 avec un taux de croissance de 3.6%. Le fléchissement en 2015 est dû à la prise en compte dans la comptabilité nationale de l'effet du changement du régime de taxation sur la valeur ajoutée en matière de commerce électronique sans que ceci ne mette en cause la reprise économique sous-jacente.
- Ces taux de croissance de l'économie luxembourgeoise sont inférieurs aux taux observés avant l'éclatement de la crise économique et financière mondiale, à savoir une croissance réelle de 4.5-5% par année en moyenne.
- La tendance à moyen-terme peut être expliquée par un certain nombre de facteurs : i) l'incertitude sur la croissance en Europe (-0.4% en 2013), ii) une croissance mondiale moins dynamique que prévue en raison notamment d'un ralentissement de la croissance dans les pays « émergents », iii) les effets des réformes au niveau du secteur financier en Europe sur l'intermédiation financière et le durcissement de l'accès au capital, iv) une révision à la baisse de la croissance potentielle du Luxembourg.
- En matière de développement du secteur financier, le scénario macroéconomique prévu ne contient pas de choc négatif, malgré la tendance à la baisse par rapport aux moyennes historiques en termes de taux de croissance, sur l'évolution du secteur financier. Une certaine atténuation, notamment au niveau de l'emploi, est intégrée dans le scénario, mais il n'est pas prévu qu'il y ait une baisse structurelle de la profitabilité du secteur, qui se traduirait in fine par une baisse des recettes fiscales.
- Le taux d'inflation se stabilise autour d'une moyenne de 2% jusqu'à 2016, comparé à 2.7% en 2012. La hausse moins prononcée des prix pétroliers et la reprise économique moins dynamique ont contribué à ce fléchissement. En vertu de la décision sur la modulation de l'indexation automatique des salaires et en vertu de l'évolution prévue de l'inflation au cours de la période, une tranche indiciaire échoirait au premier trimestre 2016 est comprise dans le scénario, après la reprise normale du mécanisme d'indexation des salaires à partir de 2015.
- Le marché de travail du Luxembourg continue à afficher un certain dynamisme, bien que moins prononcé, avec un taux de croissance de l'emploi total n'affichant plus que 1.7% en 2013 et 2014 et légèrement plus de 2% pour 2015 et 2016. Or, malgré le rythme de création d'emploi soutenu, le taux de chômage continue de monter jusqu'en 2014 (7.2%) pour ensuite se stabiliser autour de 6.9% en moyenne jusqu'à 2016.
- Les prévisions pour le Luxembourg émanant de la Commission européenne (publiées le 5 novembre) sont légèrement plus défavorables : si le taux de croissance du PIB en volume prévu pour 2013 est encore très similaire à celui mis en avant par le Comité (1.9% contre 2.0%), la Commission prévoit une très légère décélération en 2014 (Comité : accélération à +2.7%) et une décélération plus forte en 2015, cette dernière étant toutefois à mettre en relation avec le changement réglementaire en matière de TVA issue du commerce électronique. La tendance sous-jacente en 2015 étant bien celle d'un renforcement de l'activité, tout comme dans le scénario du Comité.

2) Prévisions des finances publiques

Le point de départ en 2013 : une situation améliorée

- Pour 2013, la prévision se base sur une actualisation de la notification de déficit et de dette publique envoyée à la Commission européenne le 1^{er} octobre 2013. Le solde budgétaire de l'administration publique s'améliore par rapport à 2012, en passant de -0.6% du PIB ou -241 millions euros à -0.2% du PIB ou -96 millions euros en 2013. Cette amélioration est la résultante d'une dynamique moins forte des dépenses (taux de croissance de 4.0%) que des recettes (taux de croissance de 4.5%).
 - Du côté des recettes, un ralentissement de la croissance des cotisations sociales, en ligne avec une évolution modérée de l'emploi intérieur est compensée par une hausse des impôts sur la production (TVA) et des impôts courants (impôts directs sur les sociétés et les ménages où se répercute une partie des mesures discrétionnaires en matière de consolidation) ;
 - Du côté des dépenses, il s'agit essentiellement d'une conséquence de la politique de consolidation (cf. Annexe C - rappel des principales mesures mises en œuvre au cours de la législature précédente) avec une baisse en niveau de l'investissement (-10.7% par rapport à 2012) et une baisse du taux de croissance de la consommation intermédiaire, qui passe de 10% en 2012 à 2.7% en 2013 ;
 - En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs de l'administration publique, notons que le solde au niveau de l'administration centrale s'améliore en passant de -2.5% du PIB ou -1.076 millions euros en 2012 à -1.8% du PIB ou -814 millions euros, alors que le solde de la sécurité sociale se détériore légèrement en passant de 1.8% du PIB ou 802 millions euros en 2012 à 1.6% du PIB ou 725 millions euros en 2013.

L'année 2014 : légère détérioration à politique inchangée

- En 2014, le solde de l'administration publique est prévu de se détériorer légèrement, passant à -0.4% du PIB ou -179 millions euros, reflétant i) un taux de croissance des recettes légèrement infléchi, i.e. 4.6% par rapport à 4.8% en 2013, qui est imputable à l'évolution moins dynamique des recettes du commerce électronique et une baisse en niveau des impôts sur les sociétés suite à l'épuisement graduel des soldes dus d'années antérieures, et ii) un taux de croissance plus élevé des dépenses de 5.3% par rapport à 5.0% en 2013, qui est imputable à une croissance forte des investissements publics (+10.4%), à une augmentation des dépenses de rémunération passant de 5.0% en 2013 à 5.3% en 2014 et sous l'impulsion de la forte croissance des prestations sociales dont le taux de croissance reste supérieur à 5%.
 - L'évolution des dépenses de rémunération en 2014 est notamment la conséquence de deux effets retenus dans les hypothèses : i) un effet modérateur d'un projet de budget reposant sur le principe des douzièmes provisoires pour le début de l'année 2014 qui se traduit par un gel temporaire des effectifs au niveau de l'administration centrale (sans les établissements publics et les services d'Etat à gestion séparée) ; ii) l'accord salarial dans la fonction publique (prime unique de 0.9% à la mi-2014);
 - En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs, notons que le solde de l'administration centrale reste plus ou moins inchangé par rapport à 2013, alors que celui

de la sécurité sociale connaît à nouveau une détérioration passant de 1.6% du PIB en 2013 (725 millions euros) à 1.4% du PIB en 2014 (649 millions euros). Cette détérioration s'explique essentiellement par une dynamique plus faible des cotisations sociales due à une évolution de l'emploi intérieur qui reste au niveau plutôt bas de 1.7% par rapport à sa moyenne historique.

L'année 2015 : l'impact de la perte des recettes du commerce électronique :

- En 2015, le solde de l'administration publique se détériore de manière substantielle passant à -2.1% du PIB ou -1.049 millions euros, reflétant surtout un accroissement du déficit au niveau de l'administration centrale qui passe de -1.7% du PIB ou -815 millions euros en 2014 à -3.3% du PIB ou -1.658 millions euros. Cette évolution est surtout due à deux évolutions :
 - Du côté des recettes, le taux de croissance diminue à 1.5% sous l'effet de la perte d'une grande partie des recettes TVA liées au commerce électronique, même si les autres catégories de recettes, notamment la TVA hors commerce électronique et les impôts sur les ménages ou les sociétés, connaissent une évolution positive ;
 - Concernant les recettes TVA liées au commerce électronique, elles passent de 1.026 millions euros en 2014 à 338 millions euros en 2015, soit une diminution de l'ordre de 700 millions euros¹ ;
 - Du côté des dépenses, le taux de croissance accélère passant de 5.0% en 2014 à 5.7% en 2015 : cette dynamique est attribuable d'un côté à une dynamique continue des mêmes catégories de dépenses qu'en 2014, à savoir l'investissement public et les rémunérations, pour lesquelles la prévision contient les effets de l'accord salarial (i.e. relèvement du point indiciaire prévu), et d'un autre côté à une accélération du taux de croissance des catégories relatives aux transferts courants et aux transferts en capital.

L'année 2016 : une légère amélioration :

- Le solde de l'administration publique s'améliore légèrement en passant de -2.1% ou -1.049 millions euros en 2015 à -1.9% du PIB ou -1.002 millions euros en 2016. En termes de dynamique, les recettes retrouvent le taux de croissance de 2014, i.e. 4.6%, alors que, sous les hypothèses retenues, les dépenses sont censées connaître une dynamique plus retenue avec un taux de croissance de 4.2% contre 5.7% en 2015.
 - Du côté des recettes, il est important de noter que, malgré une reprise de la dynamique des recettes, notamment sous l'effet de meilleures conditions macroéconomiques, le niveau des recettes reste impacté par l'effet structurel de la perte des recettes liées au commerce électronique².

¹ Quant à la question de l'estimation des pertes induites par le changement du régime de taxation, l'on peut considérer d'un côté une approche « cash » qui consiste à comparer les niveaux de recettes « cash » au cours des différentes années, mais l'on peut considérer d'un autre côté une approche qui part d'un scénario de base théorique qui prend en compte l'évolution des recettes si le changement du régime de taxation n'avait pas eu lieu ; cette dernière approche est plus judicieuse d'un point de vue économique (cf tableau des hypothèses pour plus de détails).

² cf. tableau des hypothèses pour plus de détails.

- Du côté des dépenses, la réduction de la dynamique est essentiellement due à trois effets : i) une baisse en niveau de l'investissement public, qui reflète une problématique récurrente, à savoir qu'en fin de période de prévision, une partie de projets viennent à échéance et ne sont pas remplacés par de nouveaux projets, ce qui implique un risque de sous-estimation à ce stade ; ii) un ralentissement du taux de croissance des rémunérations qui s'explique par l'absence de mesure salariale nouvelle et de la continuation de l'effet modérateur de l'accord salarial sur cette certaines catégories de rémunérations ; iii) finalement, le taux de croissance des prestations sociales passe de 4.5% en 2015 à 4.8% en 2016, essentiellement sous l'effet de l'échelle mobile des salaires.
- En termes d'évolution des soldes des sous-secteurs, une amélioration de 0.3% du solde de l'administration centrale est neutralisée par une détérioration équivalente du solde au niveau de la sécurité sociale. L'évolution du solde de la sécurité sociale est notamment influencée par une accélération plus forte des prestations sociales par rapport aux cotisations sociales et par un léger fléchissement de la croissance des revenus non-réalisés provenant du fonds de compensation³.

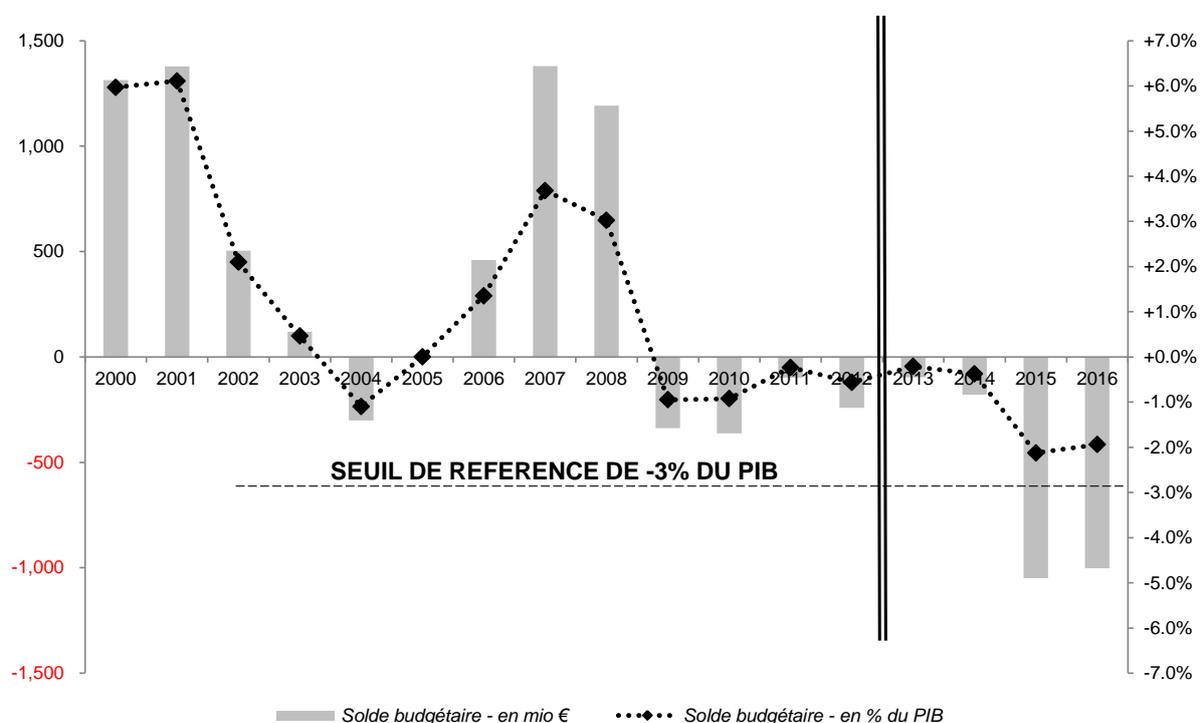


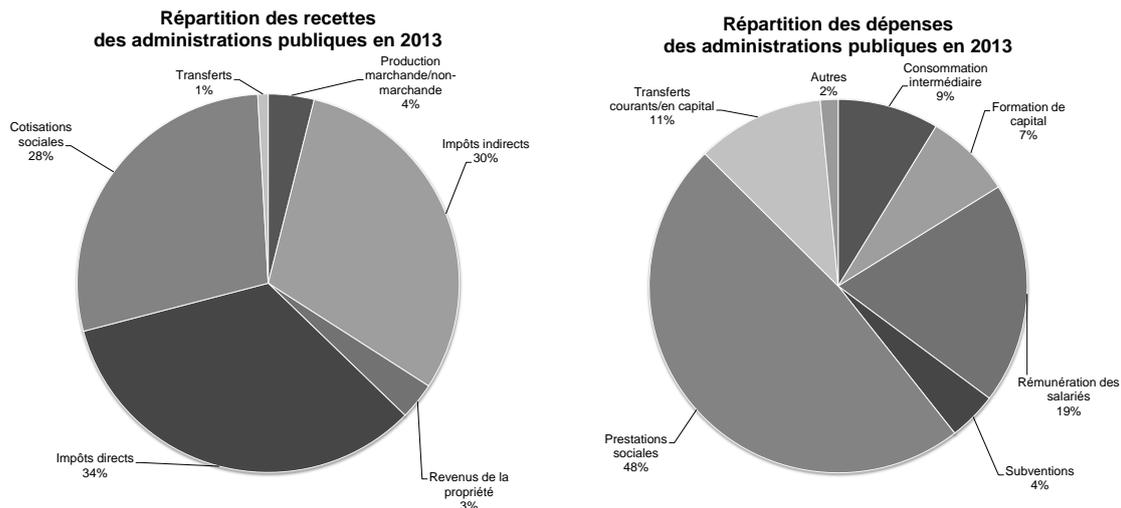
Tableau 1. Evolution historique du solde de l'administration publique (Source : Ministère des Finances)

La structure des finances publiques en termes de recettes et dépenses:

- Du côté des dépenses, la structure reste plus ou moins stable et se présente de la manière suivante en termes de pourcent du total des dépenses (moyenne sur la période 2013-2016) :

³ Le solde excédentaire du secteur de la Sécurité sociale est essentiellement généré par les excédents de l'assurance pension, les assurances maladie-maternité et accident présentent un équilibre fragile, tandis que pour l'assurance dépendance un déficit est à prévoir.

- Consommation intermédiaire : 8.7%. Cette catégorie inclut les frais de fonctionnement des administrations publiques hors les rémunérations et les frais de maintenance du réseau routier et ferroviaire ;
- Formation de capital : 7.6%. Cette catégorie comprend les investissements publics effectués essentiellement par l'administration centrale et l'administration locale ;
- Transferts: 11.2%.
 - Transferts en capital : 2.9%. Il s'agit essentiellement de transferts au bénéfice de secteurs en dehors du périmètre de l'administration publique : aides à l'investissement aux entreprises, aides au reste du monde par le biais de l'aide au développement. Le fonds pour la gestion d'eau et le fonds des investissements hospitaliers font également partie de cette catégorie;
 - Autres transferts courants : 8.3%. il s'agit de transferts aux entreprises, aux ménages, aux écoles privées ou aux associations.
- Rémunérations : 19.2%. il s'agit des rémunérations payées au niveau des trois sous-secteurs de l'administration publique. A remarquer que l'essentiel des rémunérations du secteur conventionné se trouve dans les catégories des autres transferts courants ;
- Prestations sociales : 48.0%.
 - Prestations sociales en espèces : 36.6%. Ces dépenses sont effectuées à raison de 80% au niveau de la sécurité sociale (régime général de pensions, prestations familiales), alors que les 20% restants sont effectués au niveau de l'administration centrale (fonds pour l'emploi, RMG, régimes spéciaux de pension - pensions dans le secteur public) ;
 - Prestations sociales en nature : 11.4%. L'essentiel de ces dépenses (plus de 95%) est effectué par le secteur de la sécurité sociale ;
- Du côté des recettes, la structure se présente de la manière suivante :
 - Les impôts sur la production et les importations (impôts indirects) passent de plus de 30.6% du total des recettes en 2014 à 27.3% à partir de 2015 : ceci reflète l'impact de la perte des recettes du commerce électronique. Cette catégorie comprend notamment la taxe d'abonnement, la TVA et les recettes sur les accises ;
 - Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc. (impôts directs) passent de 33.3% en 2014 à 35.8% en 2015. Leur part moyenne sur la période s'établit à 34.5%. Il s'agit en particulier des impôts sur les ménages et sur les sociétés ;
 - Les cotisations sociales représentent en moyenne 28.5% des recettes totales ;
 - Les revenus de la propriété qui contiennent les recettes générées par les participations de l'Etat et le rendement des réserves du régime général de pension représentent en moyenne 3.3% des recettes.



Graphique 1. Structure des finances publiques pour l'année 2013 (Source : Comité de prévision)

- A noter qu'au niveau des dépenses non-consolidées de l'administration centrale, le poste de dépenses le plus important est représenté par les transferts courants et transferts en capital. En effet, ces dépenses représentent en moyenne de 50% des dépenses totales de l'administration centrale au cours de la période sous examen. Ces dépenses incluent par exemple les contributions au budget de l'UE ou l'assistance au développement, mais la partie la plus importante de ces dépenses est composée par les transferts aux autres sous-secteurs, en l'occurrence les transferts à la sécurité sociale et aux administrations locales. Au niveau de la sécurité sociale, de manière corollaire, une part importante du total des recettes provient de la catégorie des autres transferts courants, soit en moyenne 40.7% des recettes totales (+/- 4 milliards euros), selon une optique du système européen de comptabilité (SEC) représentant la contribution de l'Etat au financement de la sécurité sociale. Ceci signifie que cette partie inclut une somme de plus ou moins un milliard de dépenses d'allocations familiales qui sont directement à charge du budget de l'Etat mais qui sont comptabilisé dans le secteur de la sécurité sociale selon le SEC.

La dette publique

- Selon les projections à politique inchangée, la dette publique brute du Luxembourg atteint 15 milliards d'euros à l'horizon 2016, soit 29.2% du PIB. Le niveau d'endettement de l'administration publique a augmenté fortement depuis le début de la crise en 2007 lorsque le niveau de dette s'élevait à 2.5 milliards d'euros (6,7% du PIB).
- Les charges d'intérêts courus par l'administration publique pour financer cette dette continuent par conséquent à augmenter à moyen terme et atteindront quelques 280 millions d'euros en 2016, sous l'hypothèse d'un maintien de la notation souveraine « AAA » ;
- La dette publique est composée essentiellement de la dette contractée par l'administration centrale. En effet, la dette de l'administration centrale représente +/- 90% de l'encours total, les 10% résiduels étant imputables aux administrations locales. La sécurité sociale est structurellement excédentaire et n'a donc pas de dettes. A noter que la dette de l'administration centrale inclut, outre les obligations émises et emprunts contractés par le Trésor, la dette des établissements publics ainsi que des imputations statistiques pour les projets financés par le biais

de la loi de garantie et la quote-part du Luxembourg dans les prêts d'assistance financière accordés par l'EFSF.

- La dynamique de la dette s'explique quasi exclusivement par le recours à l'endettement pour financer les déficits affichés au niveau de l'administration centrale. Au vu des soldes projetés, l'Etat central doit ainsi emprunter 1 milliard d'euros en 2014 et 1,5 milliard d'euros l'an en 2015 et 2016 (en 2016 s'ajouteront 400 millions euros de refinancement qui n'auront pas d'impact sur la dynamique de la dette). Il convient d'ailleurs de rappeler dans ce contexte que l'excédent budgétaire de la sécurité sociale est affecté à une réserve constituée pour financer les futurs engagements en matière de pensions. Au 31 décembre 2012, cette réserve globale du régime général d'assurance pension a atteint 12.64 milliards d'euros. A noter aussi que la prévision à moyen terme repose sur l'hypothèse que la dette des administrations locales restera constante au cours de la période 2014-2016.

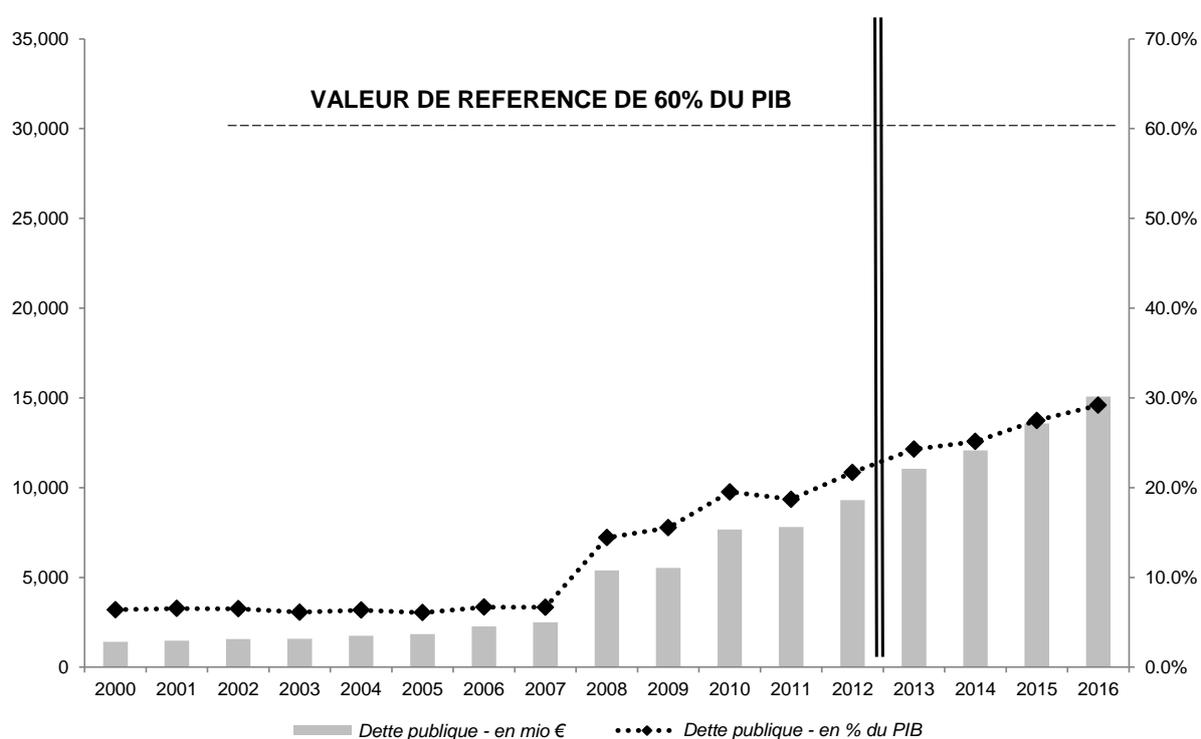


Tableau 4. Evolution historique de la dette publique du Luxembourg (Source : Ministère des Finances)

Appréciation de l'évolution des finances publiques à la lumière des règles budgétaires européennes

- Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est composé de deux volets, un volet *préventif* et un volet *correctif* :
 - (a) le volet *correctif* est caractérisé par deux valeurs de référence dites de « Maastricht » au niveau de l'administration publique, i.e. un solde nominal de -3% du PIB et une dette publique brute consolidée de 60% du PIB – un Etat qui ne respecte pas ces règles se trouve dans le volet *correctif* du PSC ;

(b) tant qu'un Etat membre respecte les valeurs de référence du volet *correctif*, il se trouve automatiquement dans le volet *préventif* du PSC. Celui-ci est caractérisé par l'obligation de respecter deux règles budgétaires : (1) une première règle budgétaire sur le solde de l'administration publique exprimé en termes structurels et (2) une seconde règle sur le développement des dépenses publiques au niveau de l'administration publique, i.e. comprenant tous les trois sous-secteurs de l'administration publique (administration centrale, administration locale et la sécurité sociale) prenant en compte les mesures discrétionnaire en matière de recettes.

- Dans le volet *préventif*, la règle sur le solde exprimé en termes structurels est définie de la manière suivante : chaque Etat membre doit se donner un objectif budgétaire à moyen terme (OMT) pour le solde exprimé en termes structurels. Cet OMT est défini d'une manière à permettre aux Etats membres de poursuivre les trois objectifs suivants en termes de gestion des finances publiques : (i) maintien d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer une politique budgétaire anticyclique par rapport à la valeur de référence de -3%, (ii) la prise en compte de la soutenabilité à long terme des finances publiques par un préfinancement partiel des coûts liés au vieillissement, et (iii) la prise en compte de marges de manœuvre budgétaires pour financer les besoins en termes d'investissement. La valeur de l'OMT est revue tous les trois ans dans les programmes de stabilité et de croissance des Etats membres.
 - Dans le cadre de la transposition du « Traité budgétaire »⁴, les Etats signataires sont également tenus à adopter dans leur législation nationale une règle budgétaire sur le solde structurel qui repose intégralement sur cette notion de l'OMT. Dans le cas du Luxembourg, lors de la 14^{ième} actualisation de son programme de stabilité et de croissance en avril 2013, l'OMT a été fixé à un surplus de +0,5% du PIB.
- Dans le volet *préventif*, les Etats membres de la zone euro sont également tenus à respecter une règle des dépenses qui prend compte des mesures discrétionnaires en matière de recettes. Cette règle est respectée lorsque le taux de croissance des dépenses de l'administration publique n'est pas supérieur à un taux de référence déterminé par rapport à la croissance économique à moyen terme.
- Quant à la question de savoir si un Etat membre se trouve en conformité avec les règles du volet préventif, il faut que l'évolution du solde structurel et celle des dépenses publiques ne soit pas en « déviation significative » par rapport aux seuils-limites.
 - Pour la règle sur le solde structurel, la « déviation significative » est déterminée par une déviation de 0.5 point de % (en terme de PIB) par an ou 0.25 point de % (en terme de PIB) par an sur deux années consécutives par rapport à l'OMT si un Etat membre se trouve à l'OMT ou par rapport à une trajectoire d'ajustement défini par une amélioration annuelle du solde structurel de 0.5 point de % par an tant qu'un Etat membre ne se trouve pas à l'OMT;
 - Pour la règle sur les dépenses, la « déviation significative » est déterminée par une déviation des dépenses publiques de 0.5 point de % par an ou de 0.25 point de % sur deux années consécutives par rapport au niveau des dépenses publiques selon le taux de référence ;
- Une déviation significative par rapport à l'OMT et le non-respect de la règle des dépenses peut déclencher une procédure correctrice au niveau européen au bout de laquelle un Etat membre

⁴ Pacte budgétaire européen, appelé officiellement « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG)

peut être amené à payer une sanction financière sous forme de dépôt non-rémunéré à hauteur de 0.2% du PIB;

- Sur la base des projections macroéconomiques⁵ et estimations budgétaires actuelles dans la précision, le Luxembourg va respecter son OMT en 2013 et 2014, tandis qu'une dégradation importante du solde structurel, i.e. de +0.4% du PIB en 2014 à -1.5% en 2015 respectivement à -2.2% en 2016, va se produire à politique inchangée. Le Luxembourg sera ainsi en « déviation significative » par rapport à son objectif de +0.5% et devra par conséquent prendre des mesures correctrices pour atteindre l'OMT en 2016 voire, au plus tard, en 2017. Si le Luxembourg voulait atteindre son OMT tous les ans sur la période, il serait amené à faire un effort de 1.000 millions euros ou de 2.0% du PIB en 2015 et de 1.400 millions euros ou 2.7% du PIB en 2016 (il ne s'agit que de 300 millions euros supplémentaires en 2016 si l'effort en 2015 est de nature structurelle, c'est-à-dire récurrente).
- Sur la base des prévisions macroéconomiques et budgétaires actuelles, le Luxembourg respectera la règle des dépenses européenne en 2013 et vraisemblablement aussi en 2014 (le taux projeté pour l'année 2014 est proche des seuils-limites de la Commission européenne). En 2015 et 2016, le taux de croissance des dépenses du Luxembourg va par contre dépasser de manière significative le taux de référence applicable. Si le Luxembourg voulait respecter la règle des dépenses publiques sur la période, alors un effort de 900 millions euros ou 1.8% du PIB s'imposerait en 2015 et un effort de 1.400 millions euros ou 2.7% en 2016 (l'effort supplémentaire en 2016 serait également inférieur, de l'ordre de 400 millions euros si les efforts en 2015 sont de nature structurelle, c'est-à-dire récurrente).
- En matière de finances publiques, la Commission est également plus pessimiste, le solde des administrations publiques prévues étant, pour chaque année (2013-2015), d'environ ¾ point de % plus défavorable que celui mis en avant par le Comité dans cette note. Il s'agit en quelque sorte de la conséquence logique dérivée du scénario macroéconomique plus défavorable. Pour l'année 2013, l'estimation de la Commission ne tient d'ailleurs pas compte de la mise à jour des prévisions budgétaires réalisée après la publication de la notification du 1^{er} octobre 2013. Sur la base de ces chiffres, le Luxembourg serait par conséquent en déviation significative par rapport à son OMT dès l'année 2013.

⁵ Y compris de la méthodologie du Statec en matière de calcul de l'écart de production (qui est nécessaire pour calculer le solde structurel et qui se distingue de la méthodologie de la Commission).

Annexe A : Données macroéconomiques

	2012	2013	2014	2015	2016
Principales hypothèses					
PIB zone Euro	-0.4	-0.3	1.2	2.0	1.6
Indice boursier européen	-8.1	14.0	5.0	12.9	9.8
Prix pétroliers (USD)	111.7	109.3	111.7	111.7	111.7
Taux de change (USD/EUR)	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Taux d'int. court terme Euro	0.6	0.2	0.1	1.3	2.0
Taux d'int. long terme Euro	3.6	3.0	3.0	3.3	3.5
Indicateurs macroéconomiques, niveau					
PIB vol. (mia EUR)	33.3	33.9	34.9	35.5	36.8
PIB valeur (mia EUR)	42.9	45.5	48.0	49.4	51.7
RNB (mia Euro)	29.2	30.3	31.7	33.2	34.6
Population totale (1000 pers.)	536.9	547.4	557.3	566.1	574.8
Emploi total intérieur (1000 pers.)	378.7	385.1	391.7	400.8	409.3
<i>dont:</i> frontaliers (1000 pers.)	157.3	159.6	162.1	166.7	171.1
emploi résident (1000 pers.)	233.0	237.2	241.3	245.8	249.9
Taux de chômage (ADEM, % de la pop.act.)	6.1	6.9	7.2	6.9	6.8
Coût salarial moyen (1000 EUR/an)	58.0	59.6	61.1	62.5	64.0
Masse salariale (mia EUR courants)	20.7	21.6	22.5	23.6	24.7
Indicateurs macroéconomiques, taux de croissance					
PIB vol.	-0.2	2.0	2.7	1.8	3.6
PIB valeur	2.8	6.0	5.5	2.9	4.6
RNB	1.8	3.8	4.4	4.7	4.3
PIB potentiel	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Population totale	2.3	1.9	1.8	1.6	1.5
Emploi total intérieur	2.5	1.7	1.7	2.3	2.1
<i>dont:</i> frontaliers	2.3	1.4	1.6	2.8	2.6
emploi résident	2.5	1.8	1.7	1.8	1.7
IPCN	2.7	1.9	2.0	1.9	2.1
Echelle mobile	2.5	2.5	2.5	1.9	2.1
Coût salarial moyen	2.0	2.8	2.5	2.2	2.5
Coût salarial moyen hors échelle mobile	-0.5	0.3	0.0	0.3	0.4
Masse salariale	4.6	4.5	4.2	4.7	4.8

Source : Comité de prévision, novembre 2013

Annexe B : Détail des dépenses et des recettes budgétaires

en millions euros

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES TOTALES	19,012	19,767	20,747	21,932	22,843
Consommation intermédiaire	1,668	1,713	1,796	1,876	1,981
Formation de capital	1,644	1,468	1,621	1,730	1,699
Rémunération des salariés	3,606	3,786	3,986	4,195	4,380
Autres impôts sur la production	3	3	2	3	3
Subventions à payer	776	826	875	911	941
Revenus de la propriété	209	269	221	256	283
Prestations sociales en espèces	6,882	7,252	7,622	7,963	8,341
Prestations sociales en nature	2,135	2,258	2,371	2,476	2,601
Autres transferts courants	1,548	1,646	1,692	1,819	1,881
Transferts en capital à payer	545	517	563	666	694
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-4	29	-3	37	37
RECETTES TOTALES	18,770	19,671	20,567	20,884	21,841
Production marchande	474	454	470	479	489
Paiements au titre de l'autre production non marchande	350	309	322	334	346
Impôts sur la production et les importations	5,501	5,952	6,301	5,815	5,953
Revenus de la propriété	626	621	650	700	753
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6,284	6,613	6,845	7,358	7,818
Cotisations sociales	5,377	5,549	5,787	6,030	6,317
Autres transferts courants	62	80	92	63	61
Transferts en capital à recevoir	96	93	100	105	104
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	-241	-96	-179	-1,049	-1,002

ADMINISTRATION CENTRALE	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES TOTALES	13,713	14,290	14,962	15,833	16,379
Consommation intermédiaire	1,049	1,074	1,126	1,175	1,245
Formation de capital	939	816	923	1,001	929
Rémunération des salariés	2,744	2,909	3,059	3,221	3,365
Subventions à payer	693	736	778	807	828
Revenus de la propriété	203	266	217	250	275
Prestations sociales en espèce	1,215	1,330	1,378	1,425	1,476
Prestations sociales en nature	59	59	52	45	46
Autres transferts courants	6,097	6,390	6,668	6,955	7,222
Transferts en capital à payer	709	687	771	923	965
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	3	23	-9	31	28
RECETTES TOTALES	12,637	13,476	14,147	14,175	14,810
Production marchande	134	132	138	140	143
Paiements au titre de l'autre production non marchande	238	198	207	214	222
Impôts sur la production et les importations	5,454	5,907	6,245	5,759	5,897
Revenus de la propriété	300	263	269	288	310
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	5,659	6,042	6,294	6,754	7,173
Cotisations sociales	539	574	609	647	686
Autres transferts courants	210	248	270	253	258
Transferts en capital à recevoir	102	111	115	121	121
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	-1,076	-814	-816	-1,658	-1,569

En millions euros

ADMINISTRATIONS LOCALES	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES TOTALES	2,348	2,349	2,475	2,606	2,726
Consommation intermédiaire	547	561	589	618	649
Formation de capital	696	642	679	718	760
Rémunération des salariés	763	765	810	852	888
Autres impôts sur la production	2	2	2	3	3
Subventions à payer	83	89	97	105	113
Revenus de la propriété	13	13	14	16	18
Prestations sociales en espèce	8	9	9	10	10
Prestations sociales en nature	20	22	23	24	25
Autres transferts courants	223	238	243	251	246
Transferts en capital à payer	1	3	3	3	3
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-8	6	6	6	9
RECETTES TOTALES	2,381	2,343	2,463	2,582	2,707
Production marchande	315	307	320	326	333
Paiements au titre de l'autre production non marchande	112	111	115	120	124
Impôts sur la production et les importations	46	45	56	56	56
Revenus de la propriété	33	35	36	39	42
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	624	571	551	604	645
Cotisations sociales	4	4	4	4	4
Autres transferts courants	1,072	1,106	1,179	1,183	1,250
Transferts en capital à recevoir	174	163	201	249	253
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	33	-6	-13	-25	-18

SECURITE SOCIALE	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES TOTALES	7,958	8,341	8,797	9,196	9,645
Consommation intermédiaire	71	79	81	84	86
Formation de capital	9	10	19	10	10
Rémunération des salariés	99	112	117	122	127
Prestations sociales en espèce	5,658	5,913	6,235	6,528	6,855
Prestations sociales en nature	2,056	2,177	2,296	2,407	2,530
Autres transferts courants	35	35	33	31	29
Transferts en capital à payer	29	15	15	15	7
RECETTES TOTALES	8,759	9,065	9,446	9,831	10,230
Production marchande	25	15	12	13	13
Revenus de la propriété	300	333	355	384	411
Cotisations sociales	4,833	4,971	5,174	5,379	5,627
Autres transferts courants	3,587	3,742	3,895	4,045	4,169
Transferts en capital à recevoir	14	5	10	10	11
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	802	725	649	634	585

Annexe C : Mesures de consolidation adoptées pour 2011 et 2013

L'annexe C contient un résumé des mesures de consolidation avec leur quantification budgétaire ex-ante telles qu'annoncées dans les programmes de stabilité et de croissance depuis 2010. Ces mesures restent sujettes à une vérification ex-post quant à leur mise en œuvre réelle et leur impact budgétaire.

En termes de définition, une mesure de nature structurelle est une mesure qui a, par sa nature, un impact budgétaire cumulatif sur les années suivantes alors qu'une mesure ponctuelle n'a qu'un effet sur le niveau de l'année visée. Une telle mesure peut devenir structurelle si la baisse du niveau reste permanente au cours des années suivantes, ce qui devrait être vérifié.

a) Paquet de mesures adopté en 2010 avec effet sur les finances publiques en 2011

DEPENSES	en mio €	Répartition	Type de mesure
Frais de fonctionnement de l'administration centrale	-34	5%	Ponctuelle
Réaménagement des modalités d'intervention de l'Etat en faveur des étudiants	-33	4%	Structurelle
Ajustement des pensions à l'évolution général du niveau de vie	-4	1%	Structurelle
Transferts en capitaux, y compris subventions en capital aux entreprises	-17	2%	Ponctuelle
Dépenses d'investissements	-392	52%	Ponctuelle
Total dépenses	-480	64%	
RECETTES			
Relèvement du taux marginal de l'impôt sur le revenu	39	5%	Structurelle
Relèvement du taux d'impôt de solidarité	69	9%	Structurelle
Introduction d'un prélèvement de crise*	110	15%	Ponctuelle
Impôt sur le revenu des collectivités (Soparfi)	50	7%	Structurelle
Total recettes	268	36%	
EFFET GLOBAL SUR LE SOLDE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2011	748	748	

* Prélèvement de crise aboli pour l'année 2012
Source: PSC 2011-2014 (Ministère des Finances).

b) Paquet de mesures adopté en 2012 avec effet sur les finances publiques pour 2013

DEPENSES	en mio €	Répartition de l'effort	Type de mesure
Frais de fonctionnement	-60	6%	Ponctuelle
Dépenses d'investissements	-287	31%	Ponctuelle
Atténuation de l'évolution de la masse salariale de la Fonction publique	-63	7%	Ponctuelle
Subventions et primes	-10	1%	Ponctuelle
Prestations sociales (ajustement, chèques service, forf. éduc, alloc rentrée scolaire)	-103	11%	Structurelle
Mesures au niveau du Fonds pour l'emploi	-15	2%	Ponctuelle
Total dépenses	-538	58%	
RECETTES			
Impôt sur le revenu des collectivités			
- Soparfi	50	5%	Structurelle
- Diminution de la bonification d'impôt sur investissement (+20 mio à partir de 2014)			
- Impôt minimal à charge des entreprises	50	5%	Structurelle
Impôt sur le revenu des personnes physiques			
- Ajout d'un échelon taxé à 40%	15	2%	Structurelle
- Adaption du régime des stock options	30	3%	Structurelle
- Intérêts débiteurs sur la consommation	7	1%	Structurelle
- Suppression de la déduction forfaitaire pour les 4 premiers km (forfait kilométrique)	35	4%	Structurelle
Taxe sur les véhicules automoteurs	6	1%	Structurelle
Impôt de solidarité			
- Augmentation de 2 point de % (ménages et entreprises)	100	11%	Structurelle
- Augmentation supplémentaire de 1% (ménages)	46	5%	Structurelle
TVA sur le logement (réduction du montant maximum remboursable)	20	2%	Structurelle
Accises tabac et diesel	35	4%	Structurelle
Total recettes	394	42%	
EFFET GLOBAL SUR LE SOLDE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2013	932	932	

Source: Amendements gouvernementaux au projet de loi 6500, Commentaires (Ministère des Finances - IGF)

ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES

1. Approche générale

Le scénario macroéconomique de base retenu est un scénario construit « à politique inchangée » de l'évolution des finances publiques. Ceci signifie qu'il y a une **symétrie par rapport aux risques positifs ou négatifs**. La centralité du scénario se reflète en particulier à travers l'hypothèse de croissance de la zone euro en 2013, i.e. -0.3% du PIB ce qui reflète le consensus en la matière. Les chances d'avoir un scénario améliorée ou détériorée sont identiques. Un tel choix se distingue d'une approche prudente qui consiste à prendre davantage en compte la matérialisation d'un certain nombre de risques négatifs

Dans ce contexte, **le scénario ne tient pas compte d'un choc spécifique négatif additionnel sur le secteur financier**, ceci est vrai à la fois au niveau des hypothèses sur l'indice boursier qui impacte sur la taxe d'abonnement comme au niveau des recettes liées à l'emploi dans le secteur financier ou liées à l'impôt sur les collectivités. Toutefois il prend en compte une révision à la baisse du potentiel de croissance du secteur financier depuis la crise en comparaison avec le développement historique du secteur avant la crise.

Le scénario se base sur une stabilisation des **prix pétroliers** en 2013-2016 et se base sur une croissance graduelle des taux de croissance (courts et longs) à partir de 2014.

2. Construction d'un scénario à politique inchangée

Un certain nombre de principes méthodologiques ont été retenus pour la construction des estimations des finances publiques dans un **scénario à politique inchangée**.

Pour les **dépenses publiques** :

- le **programme pluriannuel** des dépenses en capital de l'Etat est utilisé comme référence de base pour la prévision de l'**investissement public et des transferts en capital**,
- pour certaines autres catégories, des hypothèses sur les facteurs déterminants de l'évolution de la dépense ont été retenues (rémunérations).

Pour les **recettes publiques** :

Une approche mixte a été retenue prenant en compte l'influence d'agrégats macroéconomiques sur les recettes et le rôle de facteurs de nature microéconomique, moins liés au cycle économique, émanant de l'**expertise des administrations fiscales**. La prévision ne contient pas d'hypothèse en matière de stratégie de contre-financement de la perte des recettes liées au

commerce électronique en 2015 et 2016 telle qu'elle avait été incluse dans le programme de stabilité et de croissance d'avril 2013

3. Hypothèses internationales

Pour les années 2013-2014, les hypothèses de croissance dans la zone euro se basent sur les prévisions les plus récentes des institutions internationales de l'automne 2013. La prévision à moyen terme 2015-2016 se base sur les prévisions de l'OCDE. Quant au moyen terme, il est utile de noter que la prévision retenue est légèrement plus optimiste pour la croissance dans la zone euro en 2015 (2%) par rapport à ce que la Commission européenne vient de publier en date du 5 novembre (1.7%). La nouvelle prévision de la Commission européenne ne change pas fondamentalement les résultats exposés dans cette note.

Quant à l'évolution de l'indice boursier Eurostoxx, il s'agit d'une prévision réalisée par le Statec qui prend d'une part en compte les dernières données observées d'une part, et qui assure d'autre part une cohérence entre le scénario macro-économique international et la prévision de l'indice boursier. La prévision table que l'indice boursier poursuit sa tendance de très long terme en fin de période en 2016. Une telle évolution est largement tributaire de l'**absence d'une nouvelle crise économique et financière** au niveau international et d'une résolution progressive de la crise de la dette publique en Europe.

Les **prix pétroliers** émanent d'une prévision faite par le STATEC.

4. Actualisation des finances publiques 2012-2013 :

Le tableau contient également les révisions des finances publiques pour les catégories de recettes et de dépenses selon la classification du SEC (Système européen de comptabilité) :

-pour 2013 : la notification « Maastricht » d'octobre 2013 constitue la base sauf en cas de besoin de révision à la lumière de nouvelles informations.

-pour 2014 : le projet de plan budgétaire soumis en date du 15 octobre à la Commission européenne constitue la base ; toutefois des actualisations sont faites si elles s'imposent comme par exemple les effets de base de 2013, la révision du scénario macroéconomique pour 2014 ou des actualisations de catégories spécifiques.

Basé sur une présentation SEC, le tableau contient aussi des informations sur certaines catégories de recettes et de dépenses telles qu'utilisées dans un contexte budgétaire national.

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	niveau 2013	2014-2016 : description des principales hypothèses	2014-2016 : évolutions en taux de croissance (TX) et en niveaux (N)																								
Total dépenses		19767		TX : 5.0/5.7/4.2 N : 20858/21852/22698																								
Rémunérations		3786	La catégorie des rémunérations comprend deux sous-catégories de dépenses : i) les rémunérations proprement dites ; ii) les pensions.	TX : 5.3/ 5.3 / 4.4 N : 3986/4195/4380																								
	Rémunérations		<p>Les principaux « drivers » de cette catégorie de dépenses sont les éléments suivants : i) échelle mobile des salaires (composante prix), ii) emplois publics (composante volume), iii) avancement par les promotions, biennales etc (composante structure), iv) les mesures discrétionnaires. Cette catégorie couvre toutes les sous-secteurs de l'administration publique (l'administration centrale avec les établissements publics, les services d'Etat à gestion séparée (SEGS), l'administration communale, la sécurité sociale).</p> <p>Le tableau suivant résume la contribution des différentes composantes à la croissance des dépenses dans le cas de l'administration centrale sans les établissements publics ni les SEGS:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>composante</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prix</td> <td>2.5</td> <td>1.9</td> <td>2.1</td> </tr> <tr> <td>Volume</td> <td>0.2</td> <td>0.9</td> <td>0.9</td> </tr> <tr> <td>Structure</td> <td>1.5</td> <td>1.1</td> <td>1.2</td> </tr> <tr> <td>Accord salarial</td> <td>0.8</td> <td>1.3</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5.0</td> <td>5.2</td> <td>4.2</td> </tr> </tbody> </table>	composante	2014	2015	2016	Prix	2.5	1.9	2.1	Volume	0.2	0.9	0.9	Structure	1.5	1.1	1.2	Accord salarial	0.8	1.3	0	Total	5.0	5.2	4.2	
composante	2014	2015	2016																									
Prix	2.5	1.9	2.1																									
Volume	0.2	0.9	0.9																									
Structure	1.5	1.1	1.2																									
Accord salarial	0.8	1.3	0																									
Total	5.0	5.2	4.2																									

			<p>Voici le détail sur les différents « drivers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante prix : échelle mobile des salaires (EMS : 2.5 en 2014, 1.9 en 2015, 2.1 en 2016) liée à l'évolution du taux d'inflation en prenant la décision sur la modulation de l'indexation pour 2014 (décision qui s'applique à 2012-2014); 2015-2016 application normale du système d'indexation (qui comprend une tranche pour juin 2016); ▪ composante volume : évolution du volume net de l'emploi au sein de l'administration publique : +0.9%; progression de l'emploi dans l'ensemble du secteur (SEC95 - Système Européen de Comptabilité) au taux historique moyen (2.4% / plus ou moins 1100 personnes par an); <ul style="list-style-type: none"> ○ en 2014, l'estimation de l'impact du projet de loi sur les douzièmes provisoires sur le volume net d'emploi : la prévision contient l'hypothèse que pendant les quatre premiers mois de l'année, aucune embauche ne serait faite et qu'il n'y aurait pas d'effet de rattrapage sur le reste de l'année ▪ composante structure : l'impact budgétaire estimé est de 1.5% en 2014, 1.1% en 2015 et 1.2% en 2016 : la réduction de l'impact en 2015 et 2016 est notamment la conséquence de l'accord salarial ; ▪ mesures discrétionnaires : prise en compte de l'accord salarial et le projet de loi sur les statuts dans la fonction publique : <ul style="list-style-type: none"> ○ prime unique de 0.9% à mi-2014 ; ○ application d'une augmentation du point indiciaire de 2.2% à partir du 1^{ier} janvier 2015; ○ réduction des indemnités de stage à partir de 1^{ier} janvier 2015 (mesure qui a un impact sur la composante structure); ○ remplacement des « annales » par des biennales à partir du 1^{ier} janvier 2015 (mesure qui a un effet sur la composante structure) ; ○ Notons que la décision sur le reclassement (valorisation) de certaines carrières, qui fait partie de la réforme, aura progressivement un impact budgétaire neutralisant, mais seulement à un horizon temporel plus long que celui considéré dans cette prévision; dans un horizon à court et moyen terme, ce reclassement des carrières aura un impact budgétaire. Cet impact budgétaire n'est pas compris dans la prévision. 	
--	--	--	--	--

	pensions		croissance des pensions supérieure à la croissance de la masse salariale dans l'administration publique sur une base historique : +6% par an ;																									
Consommation intermédiaire	Dépenses courantes administration publique (frais, loyers, acquisitions)	1713	<p>La prévision se base sur un taux de croissance moyen de 4.9%. Le taux de croissance nominal moyen sur la période 1990-2012 s'élève à plus de 8.4%. La prévision actuelle à politique inchangée prévoit donc un certain freinage par rapport à ce taux historique.</p> <p>Cette dépense est caractérisée par deux « drivers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une composante-prix qui est l'échelle mobile des salaires ; -une composante-volume qui s'élève à 2.3% en 2014, 2.4% en 2015 et 3.4% en 2016. <p>Elle prend en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une équation qui lie l'évolution de la consommation intermédiaire à deux variables : i) les dépenses en capital (l'investissement) et ii) l'emploi. ▪ la décision de la modulation sur l'indexation 	<p>TX : 4.8/ 4.5/ 5.5</p> <p>N : 1796/1876/1980</p>																								
Prestations sociales en nature		2258	Les prestations sociales contiennent une composante sécurité sociale et une composante administration centrale. La composante sécurité sociale représente la plus grande partie de cette dépense, i.e. 96% en 2013.	<p>TX : 5.0/4.4/5.1</p> <p>N : 2371/2475/2601</p>																								
Sécurité sociale		2177	<p>L'évolution générale des prestations sociales en nature dans le secteur de la sécurité sociale se présente de la manière suivante en fonction de l'EMS et de la composante-volume:</p> <table border="1" data-bbox="705 994 1290 1114"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux</td> <td>5.5</td> <td>4.8</td> <td>5.1</td> </tr> <tr> <td>Volume</td> <td>3.0</td> <td>2.9</td> <td>3.0</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>2.5</td> <td>1.9</td> <td>2.1</td> </tr> </tbody> </table> <p>-Il est supposé que les prestations en nature de la Caisse nationale de santé progressent en moyenne de 4.3% par an. Leur croissance en volume s'élève à 2.2% et l'augmentation des prix est égale à celle de l'échelle mobile des salaires (EMS).</p> <table border="1" data-bbox="705 1305 1290 1361"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux</td> <td>5.1</td> <td>3.8</td> <td>4.1</td> </tr> </tbody> </table>	année	2014	2015	2016	Taux	5.5	4.8	5.1	Volume	3.0	2.9	3.0	EMS	2.5	1.9	2.1	année	2014	2015	2016	Taux	5.1	3.8	4.1	<p>TX : 5.5/4.8/5.1</p> <p>N : 2296/2407/2530</p>
année	2014	2015	2016																									
Taux	5.5	4.8	5.1																									
Volume	3.0	2.9	3.0																									
EMS	2.5	1.9	2.1																									
année	2014	2015	2016																									
Taux	5.1	3.8	4.1																									

			<table border="1"> <tr> <td>Volume</td> <td>2.6</td> <td>1.9</td> <td>3.0</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>2.5</td> <td>1.9</td> <td>2.1</td> </tr> </table> <p>Les prestations en nature de l'assurance dépendance sont supposées augmenter de 6.4% en moyenne par an. Leur croissance en volume s'élève à plus de 7.9 % ce qui correspond à l'évolution du nombre des bénéficiaires du régime suite au vieillissement de la population protégée. De nouveau, l'augmentation des prix est égale à l'échelle mobile des salaires (EMS).</p> <table border="1"> <tr> <td>année</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> </tr> <tr> <td>Taux</td> <td>6.8</td> <td>8.4</td> <td>8.6</td> </tr> <tr> <td>volume</td> <td>4.3</td> <td>6.5</td> <td>6.5</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>2.5</td> <td>1.9</td> <td>1.5</td> </tr> </table>	Volume	2.6	1.9	3.0	EMS	2.5	1.9	2.1	année	2014	2015	2016	Taux	6.8	8.4	8.6	volume	4.3	6.5	6.5	EMS	2.5	1.9	1.5	
Volume	2.6	1.9	3.0																									
EMS	2.5	1.9	2.1																									
année	2014	2015	2016																									
Taux	6.8	8.4	8.6																									
volume	4.3	6.5	6.5																									
EMS	2.5	1.9	1.5																									
Prestations sociales en espèces		7251	Cette catégorie est composée de prestations de la sécurité sociale et de l'administration centrale. La partie de la sécurité sociale représente 81% des dépenses totales en 2013.	TX : 5.1/4.4/4.7 N : 7621/7962/8341																								
sécurité sociale		5912	Cette catégorie des dépenses est essentiellement composée des éléments suivants : i) prestations de pensions, y inclus invalidité et survie ii) prestations de la caisse nationale des prestations familiales ; iii) prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions.	TX : 5.4/4.7/5.0 N : 6234/6528/6855																								
	Pensions		<p>Prestations sociales en espèce pensions :</p> <p>La croissance moyenne en volume des dépenses pour prestations en espèces du régime général de pension est estimée à 3.9% sur la période 2014-2016. La composante-prix pour les prestations en espèce du régime général de pension est constituée de deux éléments :</p> <p>-Les ajustements suivants des prestations de pension et des rentes sont considérés sur la période :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustement à l'évolution des salaires (L'ajustement des pensions et des rentes est calculé sur base de l'évolution du salaire horaire moyen, déduction faite des salaires élevés et des salaires réduits) : à cause de l'évolution du salaire réel sur les années prises en compte, aucun ajustement n'est prévu sur la période 2014-2016. 																									

			<ul style="list-style-type: none"> l'ajustement à l'évolution des prix selon les hypothèses sur l'évolution de l'échelle mobile des salaires (EMS) : <table border="1"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>taux</td> <td>6.7</td> <td>5.6</td> <td>5.9</td> </tr> <tr> <td>volume</td> <td>4.2</td> <td>3.7</td> <td>3.8</td> </tr> <tr> <td>ajustement</td> <td>0.0</td> <td>0.0</td> <td>0.0</td> </tr> <tr> <td>EMS</td> <td>2.5</td> <td>1.9</td> <td>2.1</td> </tr> </tbody> </table>	année	2014	2015	2016	taux	6.7	5.6	5.9	volume	4.2	3.7	3.8	ajustement	0.0	0.0	0.0	EMS	2.5	1.9	2.1	
année	2014	2015	2016																					
taux	6.7	5.6	5.9																					
volume	4.2	3.7	3.8																					
ajustement	0.0	0.0	0.0																					
EMS	2.5	1.9	2.1																					
	Prestations familiales		Suite à la réforme relative aux prestations de la Caisse nationale des prestations familiales , une croissance modérée des dépenses de ce régime en fonction de la croissance démographique est supposée : taux de croissance de 1.7%, 0.2% et 0.5% sur la période 2014-2016.																					
	Autres prestations		<p>Quant aux autres prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions, elles évoluent en fonction de deux composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> composante volume : l'augmentation en volume est alignée sur l'évolution de l'emploi sur la période 2014-2016 ; composante prix : les prestations sont ajustées l'évolution des prix selon 																					

			les hypothèses de l'évolution de l'échelle mobile des salaires	
Administration centrale		1330	Le niveau des prestations sociales s'élève à 1268 millions en 2013 (notification) et est censé progresser à 1378 millions en 2016. Cette catégorie comprend notamment les éléments suivants : RMG, les indemnités de chômage payées à travers le Fonds pour l'emploi et le Fonds des pensions	TX : 3.5/3.4/3.5 N : 1378/1425/1476
	Fonds pour l'emploi	457	L'évolution des dépenses est supposée constante au cours de la période.	TX : -0.5/-0.1/0 454/454/454
	RMG	141		TX : 5.8/2.2/5.0 N : 149/152/160
	Fonds des pensions		Croissance annuelle se basant sur une approche historique de 6%.	
Transferts de l'Etat à la Sécurité sociale				
	Assurance dépendance		La participation de l'Etat s'élève à 40% à partir de 2013.	
	Assurance maladie		Contribution de l'Etat de 40% de l'ensemble des cotisations, dotation spéciale de l'Etat de 20 millions d'euros en 2014 et de 42 millions euros en 2015 et 2016 destinée à compenser de façon forfaitaire l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie/maternité.	
	Mutuelle des employeurs		<p>L'article 56 du Code de la sécurité sociale (CSS) fixe la participation de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs à <u>0,3 % de l'assiette cotisable afférente.</u></p> <p>L'article 14 alinéa (2) des dispositions transitoires de la loi du 13 mai 2008 portant introduction du statut unique prévoit, pour les années 2014 et suivantes, que "le taux d'intervention de l'Etat dans le financement de la Mutualité, prévu à l'article 56 du Code de la sécurité sociale,) <u>peut être refixé par la loi budgétaire "si le bilan sur les incidences de la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie, établi annuellement et pour la première fois en 2010 par l'Inspection générale de la sécurité sociale et validé par un comité ad hoc, composé des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale et le</u></p>	

			<p><i>Travail ainsi que des représentants des groupements représentatifs des employeurs et des salariés du secteur privé, constate une augmentation ou une diminution des charges pour l'économie dans son ensemble".</i></p> <p>La participation de l'Etat prévue dans cette optique se résume de la manière suivante :</p> <p>2013 : participation de l'Etat de 79.3 millions euros, montant qui sera diminué de 9.9 millions euros vu la compensation du fonds de roulement fourni en 2009 2014 : participation de l'Etat de 81 millions ou 0.6% de la masse cotisable 2015 : participation de l'Etat de 85 millions ou 0.63% de la masse cotisable 2016 : participation de l'Etat de 89 millions ou 0.63% de la masse cotisable</p> <p>A cette intervention s'ajoute jusqu'en 2015 le versement de 25 millions au titre de la compensation forfaitaire de l'augmentation du SSM au 1.1.2011, trouvant sa contrepartie dans une réduction du même montant des cotisations perçues par la Mutuelle</p>	
	Assurance pension		Contribution de l'Etat maintenue à 8 %	
	Assurance accidents		Prise en charge par l'Etat du coût des régimes spéciaux (étudiants, mandataires publics, etc) prévue par le CSS	
Transferts de l'Etat aux administrations locales	Transferts courants		Le transfert principal est constitué par le fonds communal de dotation financière (FCDF) pour lequel les règles de dotation et d'alimentation sont maintenues inchangées par rapport à 2013 : mêmes taux de participation aux impôts de l'Etat (18 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 10 % sur la TVA, 20 % du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs), mêmes modalités de calcul du montant forfaitaire qui s'y ajoute)	
	Transferts en capital		Ceux-ci sont basés sur le programme pluriannuel en capital des dépenses de l'Etat.	
Charges d'intérêt/revenus de la propriété		268	<p>Cette catégorie des dépenses est composée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intérêts payés sur la dette publique : ces intérêts dépendent notamment du taux d'intérêt du scénario macroéconomique et des besoins de financement sur la période. Le profil des besoins de financement s'établit comme suit : 1000 millions en 2014, 1500 millions en 2015 et 1900 millions en 2016 pour l'administration centrale. Ce besoin de financement dépend de deux éléments : des déficits annuels au niveau de l'administration centrale et du refinancement d'emprunt 	<p>TX : -18/15.8/10.7</p> <p>N : 220/256/283</p>

			<p>venant à échéance pendant la période considérée. En particulier, sur la période considérée, 400 millions euros de refinancement sont prévus en 2016 (après 2000 millions en 2013). Le profil des besoins de financement est construit sur l'hypothèse d'une absence de préfinancement dans la stratégie de financement. Aux intérêts payés sur la dette de l'administration centrale s'ajoutent les intérêts payés sur la dette des communes. En matière d'endettement du secteur communal, la prévision est construite sur une hypothèse de niveau inchangé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette catégorie comprend encore d'autres éléments. Selon les règles du SEC, elle couvre notamment : des dépenses liées au fonds pour la loi de garantie (qui est maintenu constant sur la période), des opérations spécifiques liées au SEC (SIFIM), EFSF. 	
Subventions		826	<p>Croissance moyenne de 4.5% sur la période 2014-2016, ce qui représente une croissance légèrement en-dessous de la croissance historique (6.1%). En outre, il est prévu que le taux de croissance des subventions baisse au cours de la période.</p> <p>Les éléments suivants connaissent les taux de croissance les plus importants : transports publics, mécanisme de financement du fonds audiovisuel.</p>	<p>TX : 5.8/4.2/3.3 N : 874/911/941</p>
Formation brute de capital fixe		1713	<p>Prise en compte des données sur la formation brute de capital fixe telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel du budget 2013 en tenant compte de certaines actualisations. Sur la période 2014-2016, le niveau de l'investissement s'élèvera ainsi à 3.2% du PIB en moyenne. Notons qu'en fin de période, 2016, la formation brute de capital fixe connaît une baisse (-0.2%) : il s'agit d'un effet « fin de période ». Cette baisse est due à l'achèvement de certains grands projets. Elle pourrait ne pas avoir lieu si ces projets devaient être remplacés par de nouveaux projets à l'avenir.</p>	<p>TX : 10.3/6.7/-0.2 N : 1621/1729/1699</p>
Autres transferts courants		1645	<p>Cette catégorie est composée des éléments suivants : Transferts UE, transferts aux ménages, transferts aux entreprises, transferts aux écoles privées, transferts aux ASBL, transferts UEBL etc.</p> <p>Le taux de croissance moyen des dépenses s'élève à 4.5%. Ce taux est bien en-deçà du taux de croissance historique sur longue période (1990-2012) de 5.8%. Ces dépenses sont notamment corrélées au taux de croissance du PIB : leur ralentissement est tributaire d'une croissance moins élevée que dans le passé.</p> <p>Dans la catégorie de « transferts aux ménages » se trouvent les dépenses liées à</p>	<p>TX : 2.8/7.5/3.4 N : 1692/1818/1881</p>

			l'aide financière de l'Etat pour études supérieures : la prévision contient le profil de dépenses suivant : 115 millions en 2013, 133 millions en 2014, 160 millions en 2015 et 165 millions 2016. Elle prend en compte la nouvelle loi contenant des dispositions « anti-cumul » qui implique que le nombre de bénéficiaires potentiels de parents étrangers ayant travaillé 5 ans à Luxembourg sera probablement plus limité.	
Transferts en capital à payer		517	<p>Cette catégorie est composée des éléments suivants : aides à l'investissement aux entreprises, Fonds pour la coopération au développement, Fonds Climat et Energie etc.</p> <p>Prise en compte des données telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel avec des actualisations. Leur taux de croissance moyen s'élève à 10.5% par an sur la période. Ce taux est supérieur à la moyenne historique (7.6% sur 1990-2011).</p> <p>Les postes qui connaissent les taux de croissance les plus importants sont les suivants : aides à l'investissement aux entreprises (construction d'un tramway) ; transferts à l'enseignement privé, transferts hors UE (Fonds de la coopération) qui évoluent en fonction du RNB, transferts aux administrations locales, transferts à d'autres fonds (Fonds Climat et Energie, Fonds des investissements hospitaliers, fonds pour la gestion de l'eau).</p>	<p>TX : 8.9/18.2/4.2</p> <p>N : 563/666/694</p>
Dépenses des administrations locales			<p>Les projections sont établies sur base</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des évolutions historiques, b) des hypothèses d'évolution des dépenses de l'Administration centrale, notamment : consommation intermédiaire, rémunérations, formation brute de capital) etc) c) de la règle d'équilibre budgétaire des communes, impliquant une évolution des dépenses en ligne et cadrée à moyen terme, avec et par les recettes. <p>Cette règle d'équilibre budgétaire explique également le solde relativement constant du secteur des administrations locales, un solde qui est financé soit par le recours aux excédents reportés soit par emprunt à condition toutefois que la charge de l'emprunt (intérêts+ remboursement du capital) puisse être honorée régulièrement (par an) par des excédents de recettes au budget de fonctionnement.</p> <p>> Pas ou peu de risque pour un surendettement du secteur local<</p>	

HYPOTHESES CONCERNANT LES RECETTES PUBLIQUES

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	niveau 2013 en millions euros	Description des principales hypothèses	2014-2016 : évolutions en taux de croissance et en niveaux
Total		19671		TX : 4.5/1.5/4.6 N : 20567/20883/21840
Production marchande		454	La prévision est faite sur base d'une équation liant essentiellement les recettes à l'évolution de la croissance économique . L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	TX : 3.5/2.0/2.0 N : 470/479/489
Production non-marchande		309	La prévision est faite sur base d'une équation liant ces recettes à l'évolution de la croissance économique . L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	TX : 4.2/3.8/3.4 N : 322/334/346
Impôts sur la production et les importations		5952		TX : 5.8/ 7.7/2.4 N : 6301/5815/5953
	Taxe d'abonnement	704	La prévision de la taxe est estimée à partir des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte d'une base accrual (distincte d'une base cash) ▪ une équation du STATEC qui fait dépendre l'évolution de la taxe de l'hypothèse retenue sur l'indice boursier dans le scénario macroéconomique : ce scénario prévoit une dynamique haussière des bourses au cours de la période; ▪ les effets de structure sont pris en compte: la part des investissements dans des types de fonds à fiscalité plus faible est supposée augmenter légèrement ; 	TX : 5.5/5.5/4.5 N : 743/784/820

			Par rapport aux nouveaux régimes qui seront mis en place (UCITS IV, AIMF) pendant cette période, une appréciation légèrement positive sur le secteur des fonds d'investissement est prise en compte.	
Taxes de type TVA		3409	<p>Selon les règles du SEC, cette catégorie se compose de la TVA pour ordre et des remboursements de TVA à certains fonds spécifiques (fonds du rail, fonds militaire) dont est retranchée la contribution du LU au budget communautaire de l'UE au titre de la ressource propre TVA et de la quatrième ressource sur le RNB.</p> <p>Les recettes dépendent de la dynamique de la consommation sur le territoire national retenue dans le scénario macroéconomique, de l'évolution des recettes du domaine du commerce électronique et d'une hypothèse sur le taux de remboursement.</p> <p>Le scénario est construit sur l'hypothèse d'un maintien des taux de TVA au niveau actuel au cours de la période considérée.</p>	<p>TX : 8.5/- 14.9/2.2</p> <p>N : 3697/3147/321 7</p>
	Commerce électronique (qui fait partie de la TVA)	944	<p>A partir du 1er janvier 2015, la base imposable des assujettis actifs dans le secteur du commerce électronique est soumise au taux de l'Etat membre dans lequel se situe l'utilisateur des prestations de services fournies.</p> <p>Compte tenu de la structure géographique de l'exportation de services fournis à partir du Luxembourg et compte tenu des taux d'imposition en vigueur dans les pays de l'UE, le scénario se base sur un taux moyen pondéré de 21% qui est supposé constant sur la période.</p> <p>En matière d'immatriculation et de recettes de TVA, un régime particulier existe selon lequel une société du commerce électronique dispose de l'option de maintenir son immatriculation dans un seul pays ou être obligé de s'immatriculer dans chaque pays « consommateur » de l'UE. Si une société utilise ladite possibilité d'immatriculation unique (« guichet unique ») dans un pays, alors ce pays peut garder 30% des recettes TVA générées par les prestations de services fournis aux utilisateurs situés dans un autre pays de l'UE (ce taux évolue de la manière suivante : 30% sur 2015-2016, 15% sur 2017-2018, 0% à partir de 2019).</p> <p>La prévision se base sur un certain nombre d'hypothèses :</p> <p>i) inclusion d'un scénario central : la plupart des sociétés en matière de commerce électronique présentes au Luxembourg restent immatriculés au Luxembourg et ce</p>	<p>TX : 8.7/- 75/5.6</p> <p>N : 1026/338/242</p>

		<p>pour l'intégralité de leurs prestations de services (hypothèse centrale « H »). Deux hypothèses plus extrêmes sont également envisagées à savoir :</p> <p>1) toutes les entreprises présentes au Luxembourg resteraient dans le guichet unique ; 2) aucune entreprise ne resterait dans le guichet unique.</p> <p>ii) inclusion des modalités de dépôt et de paiement retenues dans le système du guichet unique: ceci signifie que la prévision prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour 2015 : 162 millions euros qui seront payés en 2015 au titre d'arriérés de 2014 ; -pour 2016 : 59 millions euros qui seront payés en 2016 au titre de 2015 ; <p>Pour calculer l'impact budgétaire, il existe deux manières d'aborder cette question :</p> <p>-une première approche cash qui consiste à comparer l'évolution des recettes fiscales versées tous les ans : la perte se chiffre alors à 687 millions euros en 2015 (= recettes de 2015 - recettes de 2014); selon cette même approche, la perte escomptée en 2016 s'élève à 687 millions + 97 millions=784 millions euros.</p> <p>-une seconde approche qui se base sur la prise en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) d'un scénario fictif à politique inchangée, i.e. si le système actuel serait resté en place (TVA de 15%). Dans ce scénario fictif (hypothèse centrale), il est prévu que les recettes liées au commerce électronique auraient continué à croître de 6.8% en 2015 et de 4.5% en 2016 ; <p>La perte en 2015 :</p> <p>757 millions euros = (1026 millions*1.068) – 338 millions ;</p> <p>La perte en 2016 :</p> <p>903 millions euros = (1026 millions*1.068*1.045) - 242 millions ;</p> <p>En prenant en compte la même méthode de calcul de l'impact des pertes, les scénarios extrêmes peuvent être quantifiés de la manière suivante :</p> <p>-scénario optimiste quand toutes les entreprises restent dans le guichet unique, les recettes évoluent de la manière suivante en 2015-2016 : 507 millions euros et 476 millions euros ; les pertes estimées, selon la même méthode, sont alors estimées à : 588 millions euros en 2015 et 669 millions euros en 2016 ;</p>	
--	--	--	--

			<p>-scénario pessimiste quand aucune entreprise ne reste dans le guichet unique, les recettes tendraient vers zéro et les pertes seraient maximales : 1095 millions en 2015 et 1145 millions en 2016.</p> <p>A la lumière de l'impact budgétaire des scénarios extrêmes, le scénario retenu dans la prévision peut être considéré comme central. Les pertes minimales et les pertes maximales dépendent respectivement du nombre d'entreprises présentes actuellement à Luxembourg qui décident d'utiliser ou de ne pas utiliser le « guichet unique » à Luxembourg..</p>	
Droits d'enregistrement		158	Taux de croissance moyen de 5% an	
Douanes et accises		1447	<p>Ces recettes dépendent de nombreux facteurs non-déterminés par le cycle économique. Elles sont composées essentiellement de deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les recettes sur la vente de carburants (y compris les possibles transferts dans le cadre de l'UEBL) ; -les recettes sur la vente de tabac ; <p>Il faut noter que la vente de ces deux produits est corrélée.</p> <p>La prévision est par ailleurs faite dans un contexte de baisse des volumes vendus de carburants et de cigarettes au cours 2013. Il s'agit de la première baisse des volumes après celle de 2009. Alors que cette dernière était imputable à un contexte économique de crise, la baisse actuelle est due à d'autres facteurs.</p> <p>Les recettes sur la vente de carburants :</p> <p>Dans un contexte baissier, il est prévu que le taux de croissance des recettes sera sensiblement en-dessous de sa croissance moyenne historique sur période longue (1990-2012) qui s'élève à 1% par an en 2014-2015, pour ensuite passer au-dessus de ce taux sous l'effet des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'impact de la conjoncture sur le volume : le volume de ventes de carburants est censé stagner en début de la période, 2014-2015, pour ensuite croître en 2016 à cause d'un regain de l'activité économique à la fin de la période due à une augmentation des mouvements frontaliers. ▪ L'impact sur les prix : i) augmentation des minima en 2015 (+5 euros /1000l sur le diesel) et 2016 (+10 euros/1000l sur le diesel) conformément à la législation communautaire ; iii) la politique actuelle de différentiels de prix est maintenue ; iv) l'entrée en vigueur de la révision de la directive sur la 	<p>TX : - 0.2/0.8/1.5</p> <p>N : 1413/1425/1447</p>

			<p>taxation des produits énergétiques qui est en cours au niveau de l'UE n'est prise en compte.</p> <p>Les recettes provenant de la vente de carburants sont également affectées par les transferts possibles de recettes entre le Luxembourg et la Belgique dans le cadre de l'U.E.B.L. Ainsi, le scénario prévoit que les recettes et la part nette effective du Luxembourg suivent le décompte annuel : ainsi les décomptes suivants sont supposés : transferts au profit de LU : 25 millions en 2013 et 2014 ; transferts au profit de BE : 20 millions en 2015 et 2016. Les transferts à BE en 2015 et 2016 sont la conséquence d'une révision de la clé de répartition pour 2015/2016.</p> <p>Les recettes sur la vente de tabac :</p> <p>Les recettes sont censée ne progresser que légèrement. Les effets prix des hausses prévues des accises en 2014 et 2015 en vertu des obligations communautaires seront partiellement neutralisés par des risques de régression des volumes vendus. En particulier, dans le domaine de la santé (i.e. vente de cigarettes), une approche modérée en termes d'interdiction est supposée (i.e. absence d'une interdiction totale dans les pays européens).</p> <p>Pour les autres catégories de recettes :</p> <p>-le droit d'usage d'infrastructures routières : il est prévu que certains pays sortiront du système « Eurovignette » en 2015, ce qui a un impact négatif sur les recettes : - 60% ;</p> <p>-taxe sur les véhicules routiers : sous l'effet de la commercialisation de voitures moins polluantes en émissions de CO2, les recettes générées connaissent une baisse.</p>	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital		6613		<p>TX : 4.1/4.3/4.1</p> <p>N : 6845/7358/7818</p>
Impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages		4044	<p>Cette catégorie comprend les catégories budgétaires suivantes : Impôt retenu sur les traitements et salaires, impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non-résidents, Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette, impôt solidarité majoration personnes physiques, impôt retenu sur les revenus de capitaux, Impôt sur les tantièmes, impôt retenu sur revenus épargne (non résidents),</p>	<p>TX : 6.5/7.0/6.5</p> <p>N : 4307/4611/491</p>

			Retenu libératoire nationale sur les intérêts. La prévision se base sur une approche SEC (accrual).	0
	Impôt retenu sur les traitements et salaires	2687	Les recettes dépendent de la masse salariale dans le scénario macroéconomique. Les prévisions se basent notamment sur les éléments suivants : -prise en compte de la non-indexation des barèmes. -prise en compte des mesures discrétionnaires décidées par le gouvernement en 2013; -indexation salaires : décision du gouvernement sur l'indexation des salaires, i.e. une tranche maximale de 2.5% par an (en octobre) jusqu'à 2014, et à partir de 2015, reprise normale du mécanisme ; -prise en compte de l'impact de la régularisation des travailleurs illégaux sur l'évolution de l'emploi en 2013.	TX : 7.5/8.2/9.2 N : 2969/3212/3506
	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	649	Cet impôt est moins lié à la masse salariale. Prise en compte de la non-indexation des barèmes et des mesures de consolidation décidées par le gouvernement en 2013.	TX : 4.5/5.7/4.0 N : 678/717/746
	Revenus des capitaux	241	Les revenus des capitaux dépendent de beaucoup de facteurs comme les marchés de capitaux ou la fiscalité internationale. Pour des raisons d'incertitude, les prévisions restent constantes sur la période 2014-2016	TX : 4.4/0/0 N : 251/251/251
	Imposition sur le bénéfice des sociétés	2231	Cette catégorie est composée des catégories budgétaires suivantes : Impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal, impôts de solidarité sur le revenu des collectivités. La prévision prend en compte les mesures discrétionnaires prises en 2013. La prévision est se base sur une approche SEC (accrual).	TX : - 1.4/9.2/6.7 N : 2199/2403/2564
	Impôt sur le revenu des	1579	67% de l'IRC provient du secteur financier. L'évolution de cette recette dépend par conséquent des hypothèses retenues en matière d'évolution du secteur financier	TX : -0.65/9.2/6.6

	collectivités		<p>sur la période. La recette dépend en particulier de deux composantes : l'évolution des avances payées et les hypothèses retenues sur le traitement des soldes dus d'années antérieures.</p> <p>Sur la période 2014-2016, les hypothèses suivantes sont faites :</p> <p>-en matière d'avances payées, les recettes progressent à un rythme correspondant à une moyenne historique, en moyenne de 6.5% par an ; ce qui reflète l'amélioration des conditions macroéconomiques prévue ;</p> <p>-en matière de soldes dus d'années antérieures, il est prévu que le niveau des soldes continuent à baisser jusqu'en 2014 (depuis 2012), ce qui reflète le fait qu'il s'agit de l'imposition d'années de faible croissance économique ; à partir de 2015, il est prévu que le niveau des soldes converge à nouveau vers sa moyenne historiques ;</p> <p>L'effet combiné de ces hypothèses fait en sorte que les recettes sont supposées continuer à baisser en 2014 (après leur baisse en 2013), où l'effet des soldes l'emporte sur l'effet des avances, pour ensuite connaître à nouveau une dynamique positive</p> <p>Il est supposé également que les mesures discrétionnaires n'ont pas d'impact négatif sur les SOPARFI.</p>	N : 1540/1682/179 3
Impôts sur la fortune		275	Cet impôt provient à plus de 70% du secteur de participations financières dont l'activité dépend notamment des flux internationaux de capitaux difficilement prévisible.	TX : 0/1.6/0.0 N : 275/280/280
Cotisations sociales		5549	La catégorie des cotisations sociales se compose de deux éléments : i) les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises, ii) les cotisations sociales fictives issues du fonds des pensions au niveau de l'administration centrale (il s'agit d'une spécificité de traitement selon les règles du SEC).	TX : 4.3/4.2/4.8 N : 5787/6030/631 7
	Secteur de la sécurité		Les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises sont estimées sur base des hypothèses du STATEC et de l'IGSS	TX : 4.1/4.0/4.6

	sociale		<p>concernant l'évolution de l'emploi, du taux de chômage, de l'échelle mobile, du coût salarial unitaire, ajustées en fonction des différences entre la constitution de la masse salariale globale et l'assiette cotisable des différents régimes sur la période 2014-2016. Les taux de cotisation sont maintenus constants. Ceci donne un profil de croissance de 4.1% en 2014, 4.0% en 2015 et 4.6% en 2016.</p> <p>Les projections de l'assurance maladie/maternité se basent sur les hypothèses suivantes : taux de cotisation unique de 5,60% avec une majoration de 0,50% pour les assurés couverts par les indemnités pécuniaires.</p>	N : 5174/5379/5626
	Secteur de l'administration centrale	574	Les cotisations sociales de l'administration centrale progressent d'un taux constant de 6.1% sur la période.	TX : 6.1/6.1/6.1 N : 609/646/686
Revenus de la propriété		621	Les revenus de la propriété sont constitués essentiellement de trois composantes : les revenus au niveau de l'administration centrale, les revenus au niveau de l'administration locale, les revenus au niveau de la sécurité sociale. Leur prévision est généralement liée au scénario macroéconomique.	TX : 4.7/7.7/7.6 N : 650/700/753
	secteur de l'administration centrale	263	Cette catégorie comporte notamment les dividendes générées par le portefeuille des participations de l'Etat et les intérêts perçus sur les liquidités. La prévision se base sur le scénario macroéconomique, qui prend notamment en compte les hypothèses sur l'indice boursier. Par ailleurs, la prévision prévoit que le portefeuille des participations de l'Etat reste inchangé au cours de la période considérée.	TX : 2.3/6.9/7.9 N : 269/287/310
	Secteur de la sécurité sociale : Fonds de compensation	332	Ces revenus sont estimés sur base d'une estimation des revenus réalisés du Fonds de compensation (intérêts, dividendes) basée sur une projection de l'évolution et de la répartition des actifs de ce dernier et des rendements passés. (à remarquer qu'au titre du SEC 95, seuls ces revenus peuvent être considérés et non le total des revenus du Fonds tels que les gains ou les pertes en capital de ses titres. Cette répartition entre revenus réalisés et non-réalisés est purement théorique, et il est donc difficile de prédire avec grande précision la part des revenus réalisés sur l'ensemble du portefeuille	TX : 6.6/8.2/7.1 N : 355/384/411
Recettes des administrations locales	ICC		Voir les hypothèses relatives à l'impôt sur les sociétés	
	FDCF		Voir les commentaires y relatifs au sujet des transferts courants de l'Administration centrale	
	Impôt foncier		Projection sur base des évolutions historiques	

